



PHIL'INFO

Le bulletin d'information du Café Philo de Narbonne

LUNDI 26 AVRIL, 18 heures - CAFE DE LA POSTE

Lundi 26 avril, à 18h au Café de la Poste, aura lieu la 137^{ème} séance du café philo de Narbonne : «Quelle valeur a la tradition ? ».

Quelle valeur a la tradition ?



La tradition, c'est tout ce qui est légué à des hommes par les générations qui les ont précédés, et auquel ces dernières ont attaché une certaine valeur : connaissances, savoir-faire, pratiques, comportements etc.

Mais entre la tradition qui me transmet du savoir et de l'expérience, qui m'enracine et me construit, et celle qui fait obstacle à l'évolution, l'innovation, m'emprisonne et me stérilise, que faut-il prendre et assumer, abandonner voire rejeter ? Quelle est alors la valeur pour nous de ce qui nous est transmis ?

Café philo suivant le lundi 31 mai : « Peut-on transmettre son expérience? ». On peut trouver toutes les informations et tous les comptes rendus des séances sur le site : <http://cafephilo.unblog.fr>

Café Philo Sophia (Colombiers, 34)

**Prochaine séance
A la Maison du Malpas**

Samedi 8 mai à 18h

« Ai-je raison d'avoir honte? »
<http://cafephilosophia.unblog.fr>

Café Philo de Narbonne

Prochaine séance

Lundi 31 mai à 18h

Au Café de la Poste

Peut-on transmettre
son expérience?

**Pour plus de détails :
<http://cafephilo.unblog.fr>**

Conférence de François Dubet: Qu'est-ce qu'une école juste? vendredi 30 avril à 18h30 à Colombiers (Salle du Temps Libre)

Dans son livre *L'École des chances*, consacré à l'analyse de l'école en France, F. Dubet se pose la question suivante : «Qu'est-ce qu'une école juste?». L'école démocratique et républicaine se réclame du principe de l'égalité méritocratique dit «d'égalité des chances», figure cardinale de la «justice scolaire» : il s'agirait d'évacuer au maximum les inégalités de la fortune et de la naissance –sociales, ethniques, sexuelles, etc.– qui caractérisent les individus concrets, et d'ouvrir à tous, en tant qu'égaux, la compétition pour les diplômes et les positions sociales, comme dans le cas d'une compétition sportive. De manière à récompenser le seul «mérite». Ainsi, alors que les inégalités tenant à la naissance et à l'héritage sont injustes, l'école produirait des «inégalités justes» (concept du grand philosophe contemporain de la Justice, J. Rawls)... Le constat est pourtant très décevant : les efforts de ces dernières décennies pour ouvrir l'école à tous («la massification») n'ont quasiment pas réduit les différences entre catégories sociales du point de vue des écarts de performance scolaire. F. Dubet résume ainsi la situation: «Plus un élève est d'origine favorisée, plus il a de chances d'être un bon élève, et plus il est un bon élève, plus il se voit proposer un enseignement de bonne qualité». Quelles explications pouvons-nous donner à ce phénomène inégalitaire? En quoi cette «égalité des chances» n'est-elle pas suffisamment mise en œuvre? Que penser de son principe même? La référence au seul mérite est-elle moralement légitime? Pouvons-nous nous en passer, ou bien est-elle «une fiction nécessaire» au bon fonctionnement de l'école républicaine? Mais surtout, s'il y a une «cruauté» pour les «vaincus», inhérente au principe méritocratique, comment peut-on réduire, atténuer celle-ci? Que faut-il ajouter à «l'égalité des chances» pour rendre l'école plus juste?

La culture peut-elle être gratuite ?

Café philo de Narbonne, séance du lundi 22 mars 2010

Animation : M. TOZZI – Présidence de séance : A.-M. DE BACKER – Synthèse : M. FRECHOU – TOZZI

Ce thème a été proposé par l'association Cultures du Cœur Aude, dont l'activité consiste à participer à la lutte contre la précarité et la déconstruction sociale en proposant des invitations à des sorties et des activités gratuites aux personnes n'ayant pas ou plus accès à l'offre culturelle. Son action s'appuie sur la loi du 29 juillet 1998 dont le chapitre V (« Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture ») pose parmi les droits fondamentaux « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive [...] ».

D'où le débat à engager : la culture peut-elle être gratuite ? Est-ce que le fait de payer sa place donne sa valeur au spectacle ou à l'activité, et par conséquent est-ce que le fait de ne pas payer la lui retire ? Est-ce que l'accès à la culture peut être considéré au même titre que l'accès à l'éducation, et dans ce cas être gratuit ? Est-ce que la gratuité doit être le privilège de certains, qui utiliseront leurs invitations ? Est-ce que gratuité signifie pour les autres charité, assistanat ?

Distinctions conceptuelles autour de la notion de culture

- *Enseignement* : ce qui donne une instruction générale et des apprentissages généraux, souvent gratuits, dans un cadre obligatoire et institutionnel. La pédagogie est le moyen de faire passer au mieux les apprentissages. Dans ce cas le public est captif. L'enseignement a une dimension culturelle.

- *Le savoir*, selon l'étymologie, renvoie à la notion de savaeur (saperere), donc au plaisir des acquisitions.

- *Education* : mission de la famille puis de l'école, auxquelles on pourrait ajouter le milieu associatif.

- *Culture* : la définition s'est affinée tout au long de la séance car d'elle dépend tout le contenu du débat. Mémoire d'un peuple, nourriture intellectuelle, besoin d'enrichissement, lieu d'exercice de la sensibilité et de la raison, tissage de liens entre les hommes, métissage, créations et autres manifestations.

- *Anthropologiquement*, la capacité d'élaborer un patrimoine culturel signifierait une distinction d'avec le monde animal (la culture s'oppose alors à la nature).

- *Patrimonialement*, ce serait un trésor légué par les générations précédentes aux suivantes.

- *Sociologiquement*, elle est diversifiée, marquée par son lieu d'origine, cantonnée en première instance au groupe dont elle est issue (cultures se met dans ce cas au pluriel). A ce titre elle est un élément d'identité et de distinction. La difficulté est d'avoir une ouverture à des cultures et des formes culturelles étrangères à son milieu, pour élargir et goûter autre chose que ce que l'on connaît déjà.

- *Culture populaire* peut s'entendre soit comme culture accessible à tous, soit comme culture pour le « peuple », c'est-à-dire pour ceux qui a priori aurait peu accès à la Culture avec un grand C.

- *Produit culturel* est un concept couramment utilisé, qui fait de la culture un bien de consommation. Il obéit alors à une logique marchande : possibilité de choix grâce à une offre diversifiée, incitation à la consommation (créer une demande), accessibilité. Il a un coût. Le produit culturel détermine des consommateurs culturels qui peuvent être plus ou moins manipulés et rendus passifs comme c'est le cas pour toutes les autres formes de consommation.

Qu'entend-on par gratuité ? Le bénévolat, le mécénat, les subventions, la redistribution de places fournies gracieusement sont des moyens de rendre gratuit l'accès à la culture pour certains bénéficiaires, bien que les produits culturels aient un coût réel souvent élevé.

La gratuité a été entendue comme un don sans aucune contre partie, une générosité, ou comme comportant un échange sous forme de restitution de ses impressions après un spectacle, par exemple, ou de gratifications en direction de l'artiste etc. **La discussion s'est centrée plutôt sur les moyens de rendre accessibles « des produits culturels » à des publics économiquement défavorisés.**

Différents moyens ont été évoqués pour créer une demande : l'initiation, à laquelle contribue le don de places gratuites, l'accompagnement pour aider à franchir les inhibitions par rapport à la fréquentation de certains lieux, le bénévolat dans des actions culturelles, le souci d'aménager des plannings dégageant du temps pour la culture, la constitution de moments d'échanges pour préparer au spectacle et pour réagir ensuite, le déplacement des spectacles vers les publics sociologiquement ou géographiquement éloignés.

La démarche d'amener à la culture des publics qui en seraient privés n'est pas sans écueil : celui de sous-estimer un patrimoine inconnu des intervenants, celui d'empiéter sur la liberté des publics visés (ex. de la politique culturelle dans les ex-pays de l'Est), celui de ne pas pouvoir mettre à disposition les meilleurs spectacles, celui de peser sur la liberté de la création elle-même, pour qu'elle soit « populaire ».

Un souci éthique s'est dégagé de cette réflexion, c'est la notion de respect : respect des publics visés, de leurs habitudes, de leurs cultures propres, de leurs choix, souci de ne pas créer de l'assistanat, mais aussi prise en compte des acteurs culturels, de leur indépendance, de leur reconnaissance et de leurs moyens de subsistance.